



Circulaire du directeur des contributions
L.G.-A n° 68 du 12 juillet 2022

L.G.-A n° 68

Objet : Abrogation de certaines circulaires du directeur des contributions

Sont abrogées avec effet immédiat les circulaires :

L.G.-A n° 27/L.G.-P n° 58 du 25 juillet 1966

L.G.-A n° 51 du 25 juin 2007

L.G.-A n° 56 du 6 septembre 2010

L.G.-A n° 58 du 18 octobre 2011

Luxembourg, le 12 juillet 2022

Le directeur des contributions,